

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLUI approuvé le 18 mars 2021

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.44 - Commune de Montfiquet

Modification n°1 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2022



210 rue Alexis de Tocqueville Parc d'activités du Golf 50000 ST-LO Tél : 02 33 75 63 52 contact@planis.fr

Dossier d'approbation

Prescriptions

Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

- Bâtiment avec intérêt architectural
Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

- Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs...)
Linières remarquable à protéger (murs)
Linière remarquable à créer (murs)
Origine du cône de vue à préserver
Cône de vue à préserver
Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

- Arbre remarquable, alignements plantés
Haies à préserver
Haies à créer
Boisements, arboratum, vergers, parcs
Franges bocagères des marais
Mares, étangs

Cheminement à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- Cheminement à conserver
Cheminement à créer

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (Art.L.151-41 CU)
Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)
Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
Secteur de carrières protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34, 2° CU)
Bande littorale des 100 mètres
Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)
Zones inondables < 1 m (aléa faible à moyen) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
Zones inondables > 1 m (aléa fort à très fort) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
Linières de rez-de-chaussées commerciaux (Art.L151-16 CU)
Secteurs OAP

Informations

- Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sour réserve d'une actualisation consultable sur le site https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map))
Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
Projet de liaison routière
Éléments Archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

Éléments du cadastre

- Limites communales
Limite des communes déléguées
Bâti
Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2022)
Réseau viaire
Cours d'eau

Zonage

- Uasr - Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais
Ua - Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle
Ub - Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situé au sein d'un pôle
Uh - Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle
Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
Ui - Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme
Ux - Secteur urbain à vocation d'activités économiques
Uxc - Sous-secteur urbain à vocation d'activités commerciales
Uxa - Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur
1AUb - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle
1AUbsr - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais
1AUh - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
1AUe - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
1AUI - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme
1AUX - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
1AUXc - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocations d'activités commerciales
2AUb - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle
2AUh - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
2AUe - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUI - Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme
2AUX - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
N - Zone naturelle
Nr - Secteur naturel remarquable
Ni - Secteur naturel de loisirs ou de tourisme
Nm - Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel
Nx - Secteur d'activité artisanale en zone naturelle
A - Zone agricole
AI - Secteur agricole de loisirs ou de tourisme
Apr - Secteur agricole proche du rivage
Ax - Secteur d'activité artisanale en zone agricole

